

dans notre notice, nous avons décrit la manière de procéder à cette cueillette).

Puis, ajoute-t-il, nous montons à la Maison des Fées, appelée des Fayes, longtemps hantée par les Lémues.

« Ces Lémues étaient de mauvais esprits, mâles et femelles, « qui jetaient l'effroi parmi les vivants, dans les mauvaises « consciences, et habitaient les lambris des maisons. Pour les « chasser, on leur jetait des fèves noires et rouges dont ils « étaient friands. (Dictionnaire national.) »

Cette maison des Fayes, au-dessus du Gier, n'est peut-être autre que le domaine appelé Fay, jusqu'à nos jours, par M. Bonifay, dont la fille unique a épousé M. Pierre Bret, premier maire de Trèves.

Le Calcis en amont de Trèves et non au Pilat.

Enfin nous montons au Calcis, voisin de Faultre ou des Fosses, au lieu appelé La Chaux.

Ce lieu ne peut se trouver qu'au-dessus de Trèves, plateau du Faultre.

Preuve.

« In numero partium jure quodam collocandus *Calcis* mons
« propter excellentiam conspicuus... Ludit in multis rebus na-
« tura. Sponte quadam ubique fractus modo opacum, modo
« apricum locum præbens : quodam intrinsecus declives vias,
« quæ per muscosos gradus varie scindantur. Bestiis locus est
« ille tutus, quibus sine periculo homines insidiari non queant
« Kerbis gratissimum perfugium, facile sine pœna legi non pos-
« sunt. Collis amœnitas ad contemplationem obvius tantum in-
« vitat ; hunc enim conscendere homines nec scalis possunt.
« Herbidæ avium illæ sedes, vimineque ; circum latebræ, et in
« umbonem turgidæ partes, quasi gemmatæ, abeuntes ne cito